

thodes employées par celui-ci pour jeter ses produits sur les marchés du monde à des prix défiant absolument toute concurrence.

Dans l'intervalle est-ce que nous pouvons recourir à une autre méthode que celle qui consisterait à faire entrer de force nos excédents sur les marchés étrangers? Je crois que même l'utilisation de notre crédit national, à l'exemple du Japon, suffirait à peine à nous donner la vigueur suffisante pour nous permettre de concurrencer les États-Unis avec succès. Ce dernier pays est actuellement en train de réaliser un programme de production rapide et a accumulé sans cesse des excédents, ainsi qu'il croit devoir le faire.

Est-ce que les États-Unis n'auraient pas pu en agir avec leur stocks de céréales de façon à éviter des embarras sérieux? Y a-t-il une raison pour laquelle les céréales américaines sont dans ces navires ou pour laquelle il faut qu'ils payent l'emmagasinage à cet égard? Voilà la question qu'il faut nous poser. Les États-Unis auraient-ils pu faire engranger leurs excédents de céréales sur les fermes sans qu'il en coûte des frais d'entreposage au gouvernement? Je crois que la chose aurait pu se faire et que nous aussi, au Canada, pouvons le faire; cela résoudrait en partie nos difficultés. La chose aurait dû se faire aux États-Unis.

Remarquez bien, j'en suis sur le sujet des États-Unis présentement, de sorte que nous n'avons pas à discuter la situation au Canada. Si la chose a semblé possible dans ce pays-là, nous pourrions voir si elle ne fonctionnerait pas chez nous. Supposons que les États-Unis auraient acheté les céréales, mettons, d'un cultivateur du Montana. Supposons que le cultivateur a produit 5,000 boisseaux de céréales et que le gouvernement des États-Unis lui a dit: "Nous allons vous donner l'argent, ou nous vous prêterons l'argent qu'il vous faut pour construire sur votre ferme un entrepôt agricole approuvé. Ensuite, vous entreposerez vos céréales sur la ferme et nous vous paierons ces céréales tout comme si vous les aviez portées à l'élévateur. Par la suite, les céréales nous appartiendront tout en restant dans votre entrepôt. Pour vous dédommager de votre travail, pour vous occuper de ces céréales, nous vous paierons, mettons, 10 p. 100 de ces céréales chaque année à titre d'entreposage. Par conséquent, au bout de 10 ans, si nous ne vous débarrassons pas de ces céréales, si nous ne pouvons les vendre ou les utiliser au bout de ces 10 ans, vous en resterez le propriétaire. Ce sera alors vos céréales entreposées dans votre entrepôt sur votre ferme. Après une autre année, nous vous paierons alors la valeur de l'entrepôt."

Ce producteur aurait donc sur sa ferme ces 5,000 boisseaux de céréales,—ses propres cé-

réales, si l'État ne les prend pas,—de sorte qu'il en prendra soin. D'autre part, les États-Unis pourraient lui prendre ces céréales quand ils jugeraient en avoir besoin, puisqu'ils les lui auraient payées. Je n'entre pas dans trop de détails, mais je pense qu'on saisis le point. Voyons si nous n'avons pas là une solution pratique.

L'important n'est pas de mettre ces céréales en la possession de l'État. Le député de Meadow-Lake devrait réfléchir beaucoup là-dessus. Je lui dis que nous avons là une solution pratique. Il devrait songer à ce que je dis. Le problème peut devenir grave, car il en coûte aux États-Unis un million par jour au titre de l'emmagasinage du blé et du maïs. Le Canada ne veut pas avoir à supporter un fardeau semblable. Si nous pouvons emmagasiner les céréales sur les fermes, évitant du même coup une forte dépense aux contribuables, et disposer quand même de ces céréales le jour où nous en aurons besoin, que pouvons-nous demander de plus?

D'une façon générale, ma proposition va régler le problème, car tout producteur qui a un bon approvisionnement de blé sur sa ferme en prendra le plus grand soin. Il sait tout ce que ce blé peut représenter, s'il en a la possession. Il a besoin de moyens d'entreposage; ce serait bien heureux pour lui s'il pouvait en obtenir et y emmagasiner son blé. Il n'aurait pas le droit de vendre son blé tant que l'État ne le lui permettrait pas. Il se sentirait en sécurité, n'est-ce pas, s'il disposait de son blé dans de telles conditions? Si ce blé était emmagasiné ainsi, la situation actuelle se trouverait allégée aux États-Unis en ce qui a trait à ces excédents qui font le désespoir de ce pays. Si les excédents étaient emmagasinés sur chaque ferme et confiés aux soins des agriculteurs, les problèmes des frais et de l'espace aux entrepôts seraient résolus par le Gouvernement.

Autant que je sache, la seule façon de nous occuper de nos excédents de manière à ne pas être contraints de réduire notre production consisterait à emmagasiner les céréales sur nos fermes et à les confier à des gens qui connaissent la valeur desdites denrées et qui auront à cœur de faire du bon travail. Quelle bénédiction ce serait pour les habitants des régions éprouvées par les inondations en Saskatchewan, si les agriculteurs y étaient en mesure d'emmagasiner leurs céréales et d'autres denrées agricoles sur leur fermes! Ils auraient les moyens de vivre sur la ferme. Quelle différence cela ferait pour les régions éprouvées du Manitoba et les régions ravagées par la rouille! En effet, les agriculteurs sont obligés de livrer leurs céréales en toute hâte aux élévateurs, et, s'ils en sont incapables, ils doivent trouver moyen de les con-